

PORT VIVANT

Association loi de 1901

Le Havre, le 29.08.2005

Adresse postale 42 rue Daubrée
76620 LE HAVRE
tél : 06 67 40 01 86
e-mail : d.corthesy@chello.fr

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous avais promis lors de la dernière plongée du 05.12.2004 organisée par Gérard Breton dans le cadre du Muséum du Havre de faire quelque chose pour pouvoir continuer à plonger dans le port du Havre et ailleurs éventuellement ...

Après avoir attendu le temps d'une gestation, une association a vu le jour, elle se nomme « PORT VIVANT » et a pour ambition de reprendre la suite des plongées organisées par Gérard sous l'égide du muséum en espérant être à la hauteur.

Un calendrier a été établi pour que vous puissiez réserver vos agendas
Le 25 septembre 2005
Le 08 octobre de nuit 2005
Le 09 octobre 2005
Le 09 octobre plongée spéciale enfant dans les règles plongée enfant
Le 06 novembre 2005
Le 04 décembre 2005

J'espère vous revoir nombreux lors de nos prochaines plongées

Denis Corthésy
Président

ASSOCIATION PORT VIVANT

Les plongées biologiques dans les bassins du port du Havre

Les plongeurs qui participent aux plongées « bio » de l'Association « Port vivant » en particulier dans les bassins du port du Havre doivent

- avoir le niveau I confirmé ;
- avoir réglé leur cotisation à l'association ;
- avoir leur licence fédérale en cours de validité ;
- avoir tout leur matériel et leurs bouteilles gonflées.

L'association « Port Vivant » assure :

- la tenue du calendrier des plongées ;
- les autorisations nécessaires auprès des autorités portuaires sur les sites de plongée désignés ;
- l'accueil des plongeurs avant la plongée, (sauf plongée de nuit) incluant si possible une projection de diapositives sur la faune qui risque d'être observée ou sur les espèces recherchées (les « wanted » du jour...) ;
- la rédaction des comptes-rendus de chaque plongée, en général ;
- la diffusion de ces comptes-rendus, des calendriers, des informations soit auprès des correspondants-club qui ont ensuite pour tâche de photocopier les informations et de les diffuser auprès des plongeurs (un correspondant par club), soit auprès des plongeurs adhérents ; cette diffusion se fait exclusivement par e-mail ;
- les autorisations de prélèvements pour étude.

L'association « Port Vivant » n'assume pas la responsabilité technique des plongées : ses responsables ne sont ni des chefs de centre ni des moniteurs. Les participants plongent donc sous leur propre responsabilité (palanquées auto-encadrées) et sous la responsabilité de leur Président de club, en particulier en ce qui concerne la composition des palanquées, et l'application des directives fédérales de sécurité que chaque plongeur s'engage à respecter lors de son inscription, contresignée par le Président de son club.

La fiche d'inscription est valable une année civile .

Contact : Denis Corthesy 42 rue daubree 76620 le Havre 02 76 80 22 51
ou 06.67.40.01.86

Alain Joly 109 rue d'estimauville 76600 le Havre 02 76 80 07 04

**PARTICIPATION AUX ACTIVITES
BIOLOGIE SOUS-MARINE DE
L'ASSOCIATION « PORT VIVANT »**
BULLETIN D'ADHESION 2005

NOM :

PRENOM :

ADRESSE PERSONNELLE (avec code postal et localité) : **Tél. perso :**

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Tél. professionnel :

Fax :

MAIL (écrire très soigneusement) :

NIVEAU DE PLONGEE :

N° de licence :

et une photocopie

NIVEAU BIOLOGIE : **débutant**
 AFBS
 IFBS
 MFBS ou plus

CLUB :

pour m'inscrire, je règle le montant de la cotisation annuelle qui est de 15 euros

Je soussigné(e) m'engage, dans le cadre des activités biologie sous-marine de l'Association « Port Vivant », à respecter les normes techniques et de sécurité de la FFESSM, en particulier en matière de composition des palanquées et de déroulement de la plongée.

Je décharge l'Association « Port Vivant » et ses animateurs de toute responsabilité à ce sujet.

Fait à _____, le _____
(écrire à la main : lu et approuvé et signer).

Le président du Club de plongée

Le membre de l'association Port Vivant